

## **LA DISCRIMINATION EN MATIERE DE PROMOTION SOCIALE : APPROCHE STRATEGIQUE**

L'histoire, et malheureusement aussi l'actualité nous l'enseignent : La cause de la discrimination n'est pas gagnée. Le respect sacré de la personne humaine, de sa liberté, de sa dignité, de ses opinions, de ses croyances, est chaque jour bafoué.

En dépit de la clarté des idées, l'histoire nous montre un spectacle accablant d'intolérances, de répressions, de luttes et d'interdiction de liberté de conscience.

La persistance de la discrimination à différents niveaux demeure un problème essentiel en Europe. Elle est étroitement liée au manque de dispositions anti-discriminatoires efficaces dans la plupart des États membres.

En effet, nous constatons que pour nombre d'États membres, il n'y a pas encore d'adoption d'une législation anti-discriminatoire comprenant des dispositions de droit civil et administratif couvrant différents domaines tels que l'éducation, le logement, l'accès aux emplois supérieurs, aux postes politiques etc.

Le constat d'une mise en œuvre peu satisfaisante des dispositions anti-discriminatoires ainsi que l'ampleur de l'incitation à la discrimination et à l'intolérance a toujours constitué pour notre association un motif d'inquiétude profonde et c'est ce qui nous a poussé à rédiger un tel document.

Nous ne le dirons jamais assez: nous sommes alarmés par la résurgence actuelle des phénomènes de discrimination, par le développement d'un climat d'intolérance, par les traitements dégradants et les pratiques discriminatoires.

Plusieurs fausses idées et préjugés à propos des immigrés sont alimentés par l'hostilité constante à leur égard, exprimée par des hommes ou des femmes politiques. L'audience croissante dont bénéficient certains partis politiques qui propagent une idéologie xénophobe est alarmante. Les immigrés de nationalité française, ceux faisant partie de ce qu'il est à présent convenu d'appeler la «troisième génération», c'est-à-dire ceux nés sur le sol européen et vivant le plus normalement du monde aux côtés des autochtones leurs devoirs, leurs droits et même leur mode de vie, ceux possédant des diplômes élevés... tous ceux-là restent condamnés à une existence précaire et marginalisée, et sont souvent regardés avec suspicion par la population.

Les préjugés auxquels ils sont confrontés, notamment au motif de la race, de la couleur, de la

langue, de la religion, de la nationalité ou de l'origine nationale ou ethnique laissent leur participation à l'organisation sociale et politique hors sujet : « main d'œuvre ils étaient, main d'œuvre ils restaient ».

Notre constat n'est pas exhaustif, mais indique les principaux domaines d'action destinés à construire une société plus libre, plus tolérante et plus juste, fondée sur des valeurs communes, telles la diversité culturelle et l'égalité de dignité de tous les êtres humains.

“ La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation ”

(Article premier de la loi n°98 – 657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ).

Dans la France du vingt et unième siècle, environ sept millions d'emplois demeurent assujettis à des dispositions législatives qui soumettent leur accès à une condition de nationalité.

Cela s'applique clairement et indubitablement lorsque l'immigré tente l'accès dans la Fonction publique, voire même dans une profession indépendante et salariée du secteur privé.

C'est souvent au nom de la «souveraineté nationale» qui, sans conteste, est un concept large et manipulable à volonté, qu'a longtemps été justifié ce refus d'accès aux émigrés pour ces différents emplois.

Les nombreux rapports traitant de ce sujet s'accordent pour évaluer de 6 à 7 millions le nombre d'emplois soumis à une condition de nationalité dont près de 5 millions pour la Fonction publique, suivie de près par les entreprises publiques à statut, telles la SNCF, la RATP, EDF-GDF etc.

### **FACTEURS CONTRAIGNANTS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement des actions directes ou indirectes à caractère discriminatoire s'identifie au quotidien durant l'évolution de la société française.

Les disparités se lient au comportement des autorités politiques qui privilégient les Français de souche par rapport aux Français issus de l'immigration. Cela détermine le choix partisan, favorise le déclenchement du mythe de l'indifférence envers les chômeurs immigrés diplômés mais travaillant dans la restauration, l'hôtellerie et démarque l'existence d'une appartenance orientée vers la race, la religion, l'ethnie, ce qui aggrave l'ordre organisationnel et témoigne des effets contradictoires à l'évolution de la société française.

L'ordre sociologique a engendré des imperfections dans le domaine de l'emploi des subalternes (immigrés cadres). Les conditions d'accès à l'emploi, aux activités salariées, y compris les critères de sélection et les conditions de recrutement quelle que soit la branche d'activité et à tous les niveaux de la hiérarchie professionnelle, tout cela a participé à fragiliser les liens entre les discriminés et les discriminants.

L'évolution de la tension d'incompréhension ou d'intolérance engagée dans les secteurs privés qui préfèrent recruter un Français de souche sans formation et imposer à un immigré une formation non adaptable à sa référence intellectuelle, soulève un large débat sur la reconnaissance du droit de l'égalité et de l'équité. La fragilité du marché de l'emploi présente des effets négatifs de discrimination, car elle remet en cause le principe d'égalité de toute une population vivant sur un même territoire mais ne bénéficiant pas du même traitement.

Cette distinction des classes minoritaires dominée par la croyance traditionnelle exacerbée qui met en valeur les interdits et qui craint la mutation sociale, provoquent un dysfonctionnement dans l'organisation sociale. En dépit des interventions des organismes de défense des Droits de l'Homme, le traitement réservé aux discriminés ne répond plus à l'action humanitaire. L'urgence d'équilibrer la crise sociale est évidente pour que les candidats aux élections présidentielles dressent un plan de politique sociale axé sur le développement humain. Cependant, si la prise en compte de la condition humaine par les gouvernants français réservant un traitement fondé sur la dignité et le respect de l'autre semble avantageuse pour les Français issus de l'immigration, l'on se rend compte dans le fonctionnement de l'exercice que le bilan du développement fait apparaître des inégalités sociales marquées essentiellement par l'existence d'une classe sociale frappée par le chômage et le sous-emploi.

Si le principe d'égalité est fondé sur l'application du Droit International qui valorise l'être humain, lui permet de poursuivre son progrès matériel et d'avoir une reconnaissance méritée sans

prise en compte aucune de sa race, son sexe, sa langue, sa religion ou ses opinions, l'attention est néanmoins fixée sur la notion discriminatoire dans le marché du travail entravant le cours normal du développement durable et se traduisant par l'irrégularité dans les répartitions des biens et des services.

L'approche macro-économique dévoile le nombre surprenant des diplômés issus de l'immigration, non autorisés à exercer des fonctions de haut niveau. Ces disparités sont mises à jour aussi bien dans l'organisation de la politique d'intégration sociale que dans celle de l'insertion professionnelle.

Le facteur organisationnel exclut même les jeunes de la 3<sup>e</sup> Génération qui, de nos jours, n'ont plus de repères dans la société intégrante comme dans la société d'où venait leur parenté. Aussi, l'organisation et la gestion de la politique macro-économique, fondées sur l'intégration et la réinsertion de l'ensemble de la société, ne répondent-elles pas aux aspirations de la majorité des individus résidant sur le territoire. L'ampleur des disparités constatées dans la pratique et le dynamisme du marché de l'emploi est accentuée dans les relations publiques, ce qui, de toute évidence, perturbe les processus et les mécanismes normaux du développement durable et équitable.

Notre Association, qui a mené des enquêtes auprès des collectivités locales, a, à maintes reprises\*, mis à jour la croissance flagrante de ces disparités qui remettent en cause l'application du principe d'égalité et d'équité adopté par la France dans le cadre des accords internationaux. Elle a, dans ce cadre, montré que, dans nombre de situations, les immigrés sont considérés comme individus vivant hors de la communauté, et recommandé que le dynamisme du développement repose sur la nécessité d'une révision complète des critères de rééquilibrage qui doivent être centrés d'abord et avant toute chose, sur l'être humain, sans distinction de race, de sexe, ni d'appartenance à une religion, une culture, une tradition...

Tout en démontrant que la diversité des cultures du continent européen constitue sa richesse, l'on a alors préconisé des solutions respectant les valeurs humanitaires du Conseil de l'Europe en assurant aux travailleurs migrants leurs droits sociaux et politiques. Mettant en relief les conséquences des manquements persistants aux obligations et engagements contractés dans les sociétés multiculturelles, telles la protection des droits des minorités, l'égalité des chances, l'on a alors rappelé

---

\* Voir nos documents édités en... intitulés « Discrimination... »

que la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant a été conçue afin de compléter la protection apportée par la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne, que ladite convention est fondée en premier lieu sur le principe d'égalité de traitement entre les travailleurs migrants et les nationaux de l'État d'accueil. En dépit des différentes tentatives visant ce principe d'égalité déployées ici et là, le constat reste malheureusement amer.

Si le nombre total des minorités ethniques ayant un emploi s'est accru ces dernières années, leur promotion sur le marché du travail reste un sujet de préoccupation générale. Les statistiques s'accordent à montrer que l'accès aux postes élevés frappe de façon disproportionnée les membres de minorités ethniques par rapport à la population d'origine européenne. Il est vrai que l'étude des causes de la faible représentativité de ces minorités aux postes de responsabilité fait apparaître une combinaison de facteurs, parmi lesquels la différence de niveau d'éducation etc. Néanmoins, les recherches semblent suggérer que ces facteurs n'expliquent qu'en partie les déséquilibres existants, et que des formes de discrimination directe, indirecte ou inconsciente contribuent de façon significative à affaiblir la situation des minorités ethniques sur leur participation effective à la vie de la société, sur l'occupation – un tant soit peu – du champ politique.

Bien que des dispositions juridiques correctement mises en œuvre soient de première importance dans ce domaine, l'expérience montre que les mesures juridiques ne peuvent suffire à elles seules à combattre efficacement le phénomène de la discrimination dans l'accès aux emplois mérités ou souhaités.

Faute de reconnaissance, un potentiel humain prodigieux, riche par sa diversité d'origine, de traditions et d'expériences, est mis à l'écart alors que par ses différents et précieux talents, il reste essentiel pour le développement économique et social de l'Europe. La diversité ethnique, religieuse, culturelle et linguistique est une source de vitalité sociale et de richesse. Elle représente incontestablement une chance dans un monde où la mobilité des savoirs est impérieuse.

C'est un moment important où la société européenne doit regarder en face ce fait et s'imprégner de l'idée que cette diversité doit être intégrée, appréciée et vécue parce qu'elle enrichit et valorise notre vie, nos idées, notre créativité et notre action politique.

Les Européens doivent se sentir dans l'obligation plus que jamais d'apporter des éléments

de réponse à une société perturbée par les déséquilibres de plus en plus accentués. On assiste ces dernières années, au sein de chaque pays industrialisé, au développement d'un effort permanent visant à imposer un climat de consensus et un mode de penser unique. Il s'agit de compenser l'inégalité sociale accrue, le chômage permanent et l'exclusion d'une forte minorité, en fabriquant un ensemble de valeurs communes, par delà les clivages politiques, garantissant la pérennisation de la situation.

Ainsi, l'atténuation des différences Droite-Gauche dans les pays européens (la faible réaction des partis politiques aux assertions de l'Extrême Droite, à sa xénophobie, exclusion...), tout cela a pour but de permettre une «pacification» sociale, en dépit de la prolongation de la crise et l'exclusion sociale qui en résulte. Cette «pacification» ainsi poursuivie à l'intérieur des pays industrialisés, est une pacification dans l'inégalité la plus profonde, situation récusée voici presque 30 ans par les principes proposés dans la Charte des droits et devoirs économiques des États.

Pour aider à cette pacification, l'ONU se mobilise sur des thèmes consensuels. C'est ainsi par exemple que depuis 1987, chaque année est organisée dans diverses capitales du monde industrialisé une «Journée mondiale du refus de la misère», journée d'action en faveur d'un peu plus d'un milliard de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté. La Charte des Nations Unies impose aux États l'obligation de promouvoir le respect universel et effectif des droits et des libertés de l'homme.

L'article 5 édicte qu'«aucune disposition du présent Pacte ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir à un acte visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans le présent Pacte ou à des limitations plus amples que celles prévues dans ledit Pacte».

## PROCESSUS INTERACTIF D'INTÉGRATION

L'intégration ne signifie pas seulement qu'il incombe aux immigrants de s'adapter à la société d'accueil : il faut en réalité que se mette en place un processus de changement interactif. Or l'un des obstacles majeurs à la mise en place des dispositifs réellement interactifs est la « non-reconnaissance », le « nonaccès à la citoyenneté », « les difficultés de naturalisation »... Bref, toutes les embûches qui se dressent sur le chemin de l'intégration.

Le problème ne relève pas d'une simple prise en compte des cultures dites « d'origine », ce qui revient à prendre acte de la différence culturelle, mais

qu'il est indispensable qu'il y ait une reconnaissance de la culture des migrants. Toute la difficulté est d'oser ouvrir les postes aux immigrés sans accréditer l'idée angoissante et fautive de ce que veulent appeler certains « INVASION ». À partir du moment où l'Europe reconnaît qu'elle est une terre d'immigration durable, donc de peuplement, il faut que l'immigré dispose d'un statut unifié qui lui garantisse la possibilité de participer à la vie civique et qui le protège contre les discriminations en matière de travail et d'ascension sociale. Or les voies permettant cette ascension demeurent résolument closes aux immigrés.

Dans sa grande majorité, la main-d'œuvre étrangère a trouvé des emplois ingrats, peu considérés, sous-rémunérés, souvent particulièrement nocifs pour la santé, et que la population locale ne voulait plus occuper. Subissant des conditions de vie rudimentaires, subissant la marginalisation sociale, la main-d'œuvre, en grande majorité concentrée sur son travail, s'accommode assez bien et assez vite à la nouvelle société.

Les argumentations xénophobes n'ont guère évolué. Les autochtones sont toujours enclins à s'octroyer une plus grande légitimité et à se montrer facilement méfiants vis-à-vis des nouveaux arrivants qui, de leur part, arborent certains comportements originaux, pour la raison bien simple que, dans ce nouveau monde, tout leur est encore étranger. Cette situation les fait se recroqueviller sur eux-mêmes, soit par arrogance, soit par appréhension.

Des sentiments de malaise, de méfiance et de peur apparaissent quand, globalement, à tort, on prétend que l'étranger n'est pas disposé à accepter les principes et les règles communautaires. Ils vivent cette situation comme une sanction négative, discriminatoire. Ce qui est certain, c'est que la majorité des plaintes sur l'égalité de traitement et portant sur des questions de race ou de nationalité sont liées au monde du travail. Les plaintes émanent de candidats issus d'une minorité ethnique et qui estiment être victimes de discrimination au travail.

Les raisons qui sous-tendent l'adoption de telles ou telles mesures destinées à privilégier l'ascension des travailleurs de souche française au détriment des minorités ethniques possédant parfois des diplômes ou des aptitudes plus élevés ne sont jamais clairement définies. De même, l'on tente souvent de corriger toute impression selon laquelle les individus de souche française ou européenne en général bénéficieraient d'un quelconque traitement préférentiel sur le marché du travail.

Face à cette injustice, l'on n'a pratiquement guère sensibilisé les employeurs à la nécessité de lutter contre la discrimination, à les encourager à

mettre en œuvre des politiques d'égalité des chances et à promouvoir l'emploi des membres des minorités ethniques. Rien n'a été déployé envers les mécanismes et les possibilités existantes de promotion aux grades hiérarchiques supérieurs pour les membres des minorités ethniques qui auraient des difficultés à accéder à des fonctions de niveau élevé et qui seraient parfois recrutés à des niveaux qui ne correspondent pas à leur qualification.

L'ampleur de la discrimination en matière de promotion sociale constitue un motif d'inquiétude profonde pour l'AIDE-Fédération qui constate avec douleur que l'interaction entre les immigrés et la société d'accueil continue à être difficile et que l'hostilité exprimée à l'égard des immigrés perdure. Afin de remédier – un tant soit peu – à cette situation, afin que la France et les autres États d'Europe créent les conditions nécessaires à une participation effective des personnes appartenant à des minorités nationales dans les processus de prise de décision aux niveaux gouvernemental, national et local, en conformité avec les normes internationales, il y a lieu d'appeler l'attention sur l'éventail de fonctions que les gouvernements se doivent d'assumer en vue de renforcer les mesures préventives et à les mettre en œuvre pour promouvoir la participation pleine et entière des groupes minoritaires dans les processus de prise de décision dans la société.

Il y a lieu de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de discrimination et d'interpeller les pouvoirs publics à adopter des lois sur l'immigration qui vont dans le sens de l'ouverture et dans le sens d'une plus grande liberté et égalité. Les débats en matière de politiques d'intégration sociale des immigrés et des minorités doivent proposer une réflexion sur les concepts tels que diversité et cohésion, citoyenneté et participation effective au destin de la nation.

## ARSENAL LÉGISLATIF OU VIDE JURIDIQUE

Le constat d'une mise en œuvre très peu satisfaisante des dispositions anti-discriminatoires est un trait marquant de notre analyse. La banalisation de la discrimination par des thèmes de différences culturelles est une tendance dangereuse.

Si l'AIDE-Fédération relève et souligne ces tendances négatives, car il lui incombe de déceler les formes sous lesquelles le racisme se manifeste, elle se félicite toutefois des signes encourageants, en Europe en général, prouvant l'engagement des États de l'Union européenne dans la lutte contre le racisme et l'exclusion. De tous ces signes, l'on retiendra l'avancée significative du droit européen en matière de protection contre la discrimination, représenté dans l'adoption du Protocole n°12 à la Convention

européenne des Droits de l'Homme, interdisant de manière forte la discrimination. Elle espère que ce Protocole sera ratifié rapidement par les États membres du Conseil de l'Europe, en vue d'identifier, ensemble, des solutions résolvant des problèmes de discrimination. Elle s'active – quant à elle – dans ce domaine, pour que voient le jour, très prochainement, des solutions constructives et utiles.

Tout le monde sait que l'idéologie raciste se manifeste souvent par le biais de la législation discriminatoire relative à l'immigration et aux politiques basées sur les notions dites de « préférence nationale ». De telles idéologies, lorsqu'elles trouvent un terrain propice, produisent des effets pervers. Pourtant la Communauté internationale a mis au point un dispositif de droit international qui doit nous épargner de telles situations : onze conventions internationales régissant les droits des travailleurs migrants dans le monde.

La définition que la Communauté européenne a donnée de la discrimination est importante. Elle est passée en termes de négation des droits à un niveau de vie minimum et à la pleine participation aux différentes occupations sociales, économiques, politiques et culturelles de la société. La création des Groupes d'Études et de lutte contre les Discriminations (GIP-GELD) à partir de 1999 vise à établir une analyse plus précise de phénomènes discriminatoires complexes et à élargir l'éventail juridique existant.

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance s'est déroulée à Durban du 31 août au 08 septembre 2001. Cette conférence a souligné la nécessité d'une action résolue, à la fois aux niveaux interne, régional, national et local, menée par les gouvernements, conjointement avec la société civile.

La discrimination, dans l'article premier de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, est définie comme étant « toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence basée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie politique... ».

L'arsenal législatif mis en place contre les exclusions prend insuffisamment en compte les spécificités et précarités sociales vécues par les hommes et les femmes non-européens. La lutte

contre les précarités passe par l'élimination de la pauvreté, par l'octroi des conditions de développement durable. Liberté et égalité risquent de rester des droits inaccessibles pour ceux qu'accablent pauvreté, misère et exclusion sociale. Les statistiques montrent par exemple que le chômage des jeunes issus de l'immigration identifiés par un nom ou une appartenance à une origine présumée, alors qu'ils sont le plus souvent nés en France, qu'ils sont éduqués en France, est trois fois supérieur à celui des jeunes Français.

Ces jeunes immigrés sont souvent associés à la délinquance. Vont-ils longtemps accepter d'être traités de jeunes issus de l'immigration avec des emplois fermés, quand ils sont bien sur le sol français et formés à l'école républicaine ?

La Conférence européenne qui s'est tenue à Strasbourg du 11 au 13 octobre 2000 a rappelé avec vigueur que le renforcement des valeurs démocratiques et le respect des droits de l'homme nécessitent que l'on construise une société dans laquelle tous les individus jouissent des mêmes droits et des mêmes chances.

Le processus raciste, pour ne pas dire ségrégationniste, qui part de l'intention de réduire les immigrés à une simple force de travail que l'on utilise une fois et puis que l'on jette, soumise à un système de droits différenciés, à une situation d'apartheid et un obstacle flagrant à toute volonté d'intégration. Du racisme « ordinaire », nous sommes passés à l'ensemble protéiforme, nouveau sur certains aspects, difficilement classable, mais qui débouche toujours sur des réactions d'exclusion.

Mettre fin ou du moins atténuer le degré de pauvreté qui s'est aggravé au cours des dernières décennies et que tout laisse prévoir qu'elle s'aggravera encore dans les années à venir. Les difficultés des pauvres tiennent souvent à ce qu'ils sont marginalisés, isolés du mouvement général du développement. Prendre des mesures pour enrayer la dégradation de la qualité de la vie de certains immigrés qui subissent les contraintes de temps et la tension est un élément urgent et impératif.

Par ce modeste travail, nous avons tenté d'élaborer des suggestions utiles, en proposant des méthodes d'action précises, en mettant à jour un diagnostic aussi réel que possible des difficultés que rencontrent les non-européens d'origine dans leur promotion sociale. L'objectif de ce document est de contribuer à clarifier le débat et à poser les bases d'une discussion ouverte et constructive.

Il est vrai que ce n'est pas si simple de changer les préjugés quand, pendant des années à l'école, on a lu des phrases, des mots, des réflexions

qui sont tout à fait discriminatoires. On ne change pas rapidement des personnes imprégnées de manière anodine par ces comportements. C'est un travail de longue haleine. Le vingt-et-unième siècle s'ouvre dans un contexte de mondialisation des migrations. Pourtant, celles-ci sont en crise, une crise due au fait que, depuis de nombreuses années, les États ont dû faire face à de nombreux contextes, révélateurs de l'état actuel du monde. Le constat évident est que les immigrés, non-européens d'origine, sont bloqués dans leur promotion sociale, dans leur monde politique, alors qu'émergent parmi eux de nombreux cadres ayant des capacités dans tous les domaines. Cette situation fait que les manifestations de désarroi, de révolte et de haine, s'expriment de plus en plus fort contre une société qui les a rejetés.

C'est un moment important où la France et l'Europe en général doivent regarder en face le fait que la diversité culturelle est une chance, que le flux de l'immigration est une preuve que ce sont des sociétés vivantes. Les réactions et les effets discriminatoires doivent être suivis de près dans ces sociétés et des mesures concrètes doivent être prises pour les prévenir et les corriger. Il est urgent d'examiner les législations, les politiques et toutes autres mesures destinées à combattre la discrimination en matière de promotion sociale, de formuler des recommandations de politique générale à l'égard des immigrés et d'étudier les instruments juridiques internationaux applicables en la matière. Nous sommes convaincus que lutter contre de telles inégalités c'est être présent dans cette nouvelle forme de démocratie.

Comblant le décalage entre les textes officiels et la réalité du terrain, faire évoluer les mentalités, travailler sur le partenariat entre les acteurs institutionnels et les praticiens du terrain, voilà une des nobles missions à laquelle doit s'atteler l'Europe pour effacer les inégalités sociales. Pour notre part, nous mettons tout en œuvre pour contribuer le plus large possible aux efforts du Conseil de l'Europe en la matière, notamment en renforçant notre programme d'activités relatif aux relations avec la société civile.

Un mode de vie acceptable et de « véritables » chances d'ascension sociale pour les immigrés, voilà – nous en sommes persuadés – un des moyens les plus efficaces pour réussir l'intégration et abolir la xénophobie. Nous estimons qu'il est essentiel que les États reconnaissent que la lutte contre les diverses formes de discrimination est une mission qui incombe au tout premier chef aux gouvernements. Les États de l'Europe sont appelés à élaborer des politiques nationales globales visant à favoriser la diversité, l'égalité des chances et la participation des personnes appartenant aux groupes

les plus touchés. Ils doivent faire en sorte d'établir ou de renforcer le dialogue avec les organisations non gouvernementales et avec les partenaires sociaux et les associer plus étroitement à la conception et à la mise en œuvre de ces politiques.

L'évidence à retenir est que l'immigré, venu chercher refuge en Europe, souvent chez l'ancienne puissance coloniale, différent par la couleur de la peau, par la religion, par les us et coutumes, provenant de surcroît des pays frappés par la pauvreté, voire par la misère, est vu comme un danger pour la cohésion sociale. Aucune possibilité ne lui est accordée pour avoir accès à une promotion sociale. Rejeté parce qu'il tente d'occuper l'espace social que, parfois, l'autochtone n'a pu gravir, ce sujet est encore plus accentué et trouve même là une légitimation quand s'ajoute en plus une concurrence effective.

Le « Congrès de Holiday Inn » que notre Agence a organisé en décembre dernier\* n'aurait pas pu être tenu à un moment plus opportun. S'il fut jamais un moment propice pour repenser la « discrimination en matière de promotion sociale », c'est bien maintenant. En évoquant la ségrégation qui existe en politique et sur le marché du travail, nous avons tenté de montrer l'indifférence des pouvoirs publics quant à la nécessité d'intégrer pleinement les français d'origines immigrés au développement politique, économique et social.

Le présent constat n'essaie pas de donner une réponse suffisante et définitive à un sujet aussi vaste ; l'objectif est de contribuer à changer le débat et à poser les bases d'une discussion ouverte et constructive.

Abdelkbir EL HAKKAoui  
Président

**A Paris le samedi 10 décembre 2005-**

Réservations: [conference@aide-federation.org](mailto:conference@aide-federation.org)

**Prochaines conférences :**

**A Genève au mois de MAI 2006** aux Nations Unies  
– Palais des Nations : <Comment faire pour se développer autrement en Afrique ?>

Réservations : [geneve@aide-federation.org](mailto:geneve@aide-federation.org)

Pour plus d'information:

Site : [www.aide-federation.org](http://www.aide-federation.org)

Forum : <http://www.forum.aide-federation.com/>

Conférences : <http://conferences.aide-federation.org/>

AIDE Fédération 29 rue Traversière 75012 Paris

Email : [international@aide-federation.org](mailto:international@aide-federation.org)

Tél : 00 33 1 40 19 91 51

\* Voir Rapport détaillé du Congrès..... Édition...